

Public

Agents immobiliers et leurs collaborateurs soumis à l'obligation de formation du décret du 18 février 2016

Pré-requis

Avoir une activité dans l'immobilier

Durée

1 jour soit 7 heures

Coût

250 € HT
300 € TTC



Nature de la sanction : Attestation de fin de formation

**Pédagogie****► Résultats attendus**

Maîtriser du fonctionnement d'une copropriété

► Objectifs pédagogiques

- Comprendre l'organisation d'une copropriété
- Connaître les modalités de vente ou de location d'un bien situé dans une copropriété
- Conseiller un acquéreur d'un lot de copropriété sur ses droits et ses obligations (devoir de conseil)

► Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques, jurisprudences récentes et de cas pratiques

**Calendrier 2021****► Agen**

- Nous contacter

► Intervenante

- Lydia Gatto Lachaize

Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

PROGRAMME

Éléments constitutifs d'une copropriété

- Définition
- Notion de lot
- Statut des parties privatives et des parties communes
- Organisation de la copropriété

Règles applicables à la publicité pour la mise en vente ou la location d'un lot en co- propriété

- Fixation et publicité des honoraires
- Mentions obligatoires
- Application de la surface loi CARREZ
- Charges de copropriété

Documents nécessaires pour réaliser la vente d'un lot

- Organisation de l'immeuble
- Situation financière de l'immeuble
- Diagnostics techniques

Droits et obligations des copropriétaires

- Usage des parties communes
- Usage des parties privatives
- Respect du règlement de copropriété
- Respect de l'usage de l'immeuble
- Respect des autres copropriétaires

Questionnaire de contrôle des connaissances acquises